



COMMUNE DE SCHWEIGHOUSE-THANN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023
SEANCE ORDINAIRE
COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**

sous la présidence de Monsieur Bruno LEHMANN

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux Conseillers le jeudi 15 juin 2023.

Présents : M. le Maire Bruno LEHMANN, M. l'Adjoint Michel SCHMITT, Mmes les Adjointes Mme Laurence WEISS et Marie-Paule MORIN, Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers Sébastien KRUGLER, Marie LOEFFEL, Blanche EDEL, Régine GRIENEISEN, Patrick WEISS, Claudia ROELLINGER, Fabienne FUCHS, Emmanuel HIRTH, Katia ZIEGLER-GAERTNER et Yannick ZIEGLER.

Absents excusés et représentés :

M. Dominique LAGEL a donné procuration à M. Bruno LEHMANN.

Il est arrivé au point 8 de l'ordre du jour « Rapport réunions et commissions » à 21h15.

Ordre du jour :

1. **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02.05.2023**
3. **FORÊT : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET D'ACTIONS 2023 - APPROBATION DE L'ÉTAT D'ASSIETTE 2024**
4. **DISSOLUTION DU CORPS DES SAPEURS-POMPIERS**
5. **REGROUPEMENT DES CPI (Centres de Première Intervention) – SIGNATURE D'UNE CONVENTION**
6. **ADMISSION EN NON-VALEUR**
7. **MISE EN PLACE ET DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS**

8. RAPPORTS DE RÉUNIONS ET COMMISSIONS

9. DIVERS

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Marie LOEFFEL assistée par Mme Julie BUCHELÉ (secrétaire de Mairie) sont désignées secrétaires de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2023

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 02 mai 2023, dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire et procède au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. FORÊT : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET D' ACTIONS 2023 - APPROBATION DE L'ÉTAT D'ASSIETTE 2024

Ce point est présenté par M. Pierre TETTAMANZI, technicien forestier territorial.

En 2023, l'état prévisionnel des coupes martelées par l'ONF est le suivant :

PARCELLES	BOIS D'OEUVRE	BOIS D'INDUSTRIE/BOIS DE CHAUFFAGE		VOLUME non façonné (en m ³)	VOLUME TOTAL (en m ³)
	Feuillus (en m ³)	Bois d'Industrie Feuillus (en m ³)	Chauffage (en m ³)		
10	158	106	3	112	380
3	33	30		23	85
4	106	90		72	268
9	149	92		93	334
CHABLIS	50	50			100

Un volume important d'arbres dépérissants a été coupé en 2020 et 2021 pour des raisons sanitaires. Pour rééquilibrer le prélèvement annuel, le Conseil Municipal du 15 septembre 2022 a décidé de surseoir la totalité du programme des travaux d'exploitation de 2022.

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Forêt du 25 avril 2023, propose :

- De réaliser l'exploitation de la parcelle 9 ; la parcelle 10 est reportée sur l'exercice 2024 – les parcelles 3 et 4 sont différées au prochain passage selon le plan d'aménagement.
- De prioriser sur l'exercice 2023 la récolte des bois déperissants et la mise en sécurité des routes forestières selon l'évolution de la situation.

Le programme d'exploitation 2023 se résume comme suit :

- 150 M³ de bois d'œuvre et 50 M³ de chablis (sous réserve),
- 140 M³ de BIL et 90 M³ de branchages destinés aux particuliers,
- 4 st de bois de service ONF.

RECETTES BRUTES 23 600 €

DEPENSES 12 560 €

- Frais d'exploitation : 9 900 €
- Honoraires :1 500 €
- Divers : transport, sécurisation : 1 160 €

RECETTES NETTES 11 040 €

En ce qui concerne le programme d'actions, les travaux sylvicoles proposés par l'ONF sont :

- l'entretien de limites pour 1 130 € HT,
- le dégagement des régénérations parcelle 3 et l'entretien des cloisonnements d'exploitation parcelles 1 et 3 pour 2 500 € ,
- l'entretien des accotements pour 800 € ,
- la matérialisation de 400 stères de lots de bois de chauffage pour 800 €.

Le Conseil Municipal propose de retenir le programme d'actions suivant :

- les travaux de dégagement des régénérations parcelle 3 et l'entretien des cloisonnements parcelles 1 et 3 pour 2 500 € HT,
- la matérialisation des lots de bois de chauffage pour 800 € HT.

L'entretien des limites sera réalisé comme les années précédentes lors de la journée citoyenne ou par les membres de la commission forêt, et les accotements par la régie communale.

Approbation de l'état d'assiette 2024

L'état d'assiette des coupes à marteler proposé par l'ONF en fonction du plan d'aménagement est le suivant :

Numéro des parcelles	Surface
3 j (parcelle en jeunesse)	11,30 ha
6 r	6,50 ha
8 a	5,65 ha
12 j (parcelle en jeunesse)	9,66 ha

Le Conseil Municipal propose de supprimer les parcelles 6 r et 8 a (conséquence de chablis et de dépérissement) et de valider le martelage des parcelles 3 j et 12 j.

Au vu des 2 parcelles de jeunesse prévues en 2024, le Conseil Municipal demande à l'ONF d'inscrire la parcelle 10, initialement prévue en exploitation en 2023, à l'état de prévision des coupes 2024.

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** des membres présents,

DE RETENIR les programmes des travaux d'exploitation et d'actions 2023 comme présentés ci-dessus.

4. DISSOLUTION DU CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

Après avoir examiné toutes les solutions alternatives pouvant être mise en œuvre,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires du 1^{er} février 2023 sur le regroupement des CPI d'Aspach-le-Bas et Schweighouse-Thann,

Considérant que le projet de regroupement des effectifs du CPI d'Aspach-le-Bas et du CPI de Schweighouse-Thann, formulé à travers une convention, permettra d'assurer la sécurité des biens et personnes des deux collectivités,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** des membres présents et représentés, décide :

DE SOLLICITER auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin la dissolution du Corps des Sapeurs-Pompiers de Schweighouse-Thann ;

D'AUTORISER le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette dissolution.

5. REGROUPEMENT DES CPI (Centres de Première Intervention) – SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Les communes d'Aspach-le-Bas et de Schweighouse-Thann ont arrêté un projet commun de regroupement de leurs corps respectifs de sapeurs-pompiers. Cette volonté de regroupement s'explique de façon suivante :

Les communes d'Aspach-le-Bas (1328 habitants) et de Schweighouse-Thann (774 habitants) sont mitoyennes. Afin d'assurer aux populations des deux communes des secours de proximité plus efficaces et pour assurer la pérennité opérationnelle d'un Centre de Première Intervention (CPI) défendant les communes d'Aspach-le-Bas et de Schweighouse-Thann, il paraît opportun de mettre en commun les moyens humains et matériels des deux corps communaux et de les regrouper sur le CPI de la commune d'Aspach-le-Bas.

En occasionnant une augmentation de son activité opérationnelle, le regroupement doit permettre d'améliorer, d'une part, la formation et les compétences de l'ensemble de l'effectif du CPI et d'autre part, son attractivité et susciter ainsi de nouveaux engagements de sapeurs-pompiers volontaires.

Dès lors, les deux municipalités se sont concertées afin d'arrêter les principes d'une coopération entre les deux collectivités. Les modalités retenues feront l'objet d'une convention, dont le projet est annexé à la présente.

Le Conseil Municipal d'Aspach-le-Bas approuvera cette mutualisation lors de sa délibération du 20 juin 2023.

M. le Maire précise que cette fusion de corps permettrait de pérenniser la présence des secours de proximité sur le territoire des Communes d'Aspach-le-Bas et de Schweighouse-Thann, dans des conditions financières identiques à celles actuelles. C'est pour cela qu'il propose au Conseil Municipal d'approuver les modalités de cette convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la proposition de M. le Maire ;

APPROUVE le principe d'une fusion entre les deux CPI d'Aspach-le-Bas et de Schweighouse-Thann ;

APPROUVE les modalités prévues dans la convention de regroupement des centres de première intervention ;

APPROUVE la mise en place d'une commission de suivi du regroupement composée de MM. Maurice LEMBLE, Maire d'Aspach-le-Bas, Bruno LEHMANN, Maire de Schweighouse-Thann, deux membres de chaque Conseil Municipal ainsi que le chef de corps du CPI et ses deux adjoints.

AUTORISE M. le Maire à signer les documents afférents à cette opération et notamment ladite convention.

6. ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu les états présentés par le comptable et les justifications des poursuites engagées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** des membres présents et représentés, décide :

L'admission en non-valeur des cotes devenues irrécouvrables pour un montant de **2.00 €**.

7. MISE EN PLACE ET DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS

Le Maire expose au Conseil Municipal le rapport suivant.

À la suite du déploiement du dispositif du référent déontologue pour les agents en 2016, le législateur a décidé d'instaurer un dispositif similaire pour les élus (article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales).

Un décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local prévoit l'entrée en vigueur du dispositif pour le 1er juin 2023 sur le fondement d'une délibération de l'assemblée délibérante désignant cette nouvelle autorité.

Il est proposé à l'organe délibérant de retenir le collège des référents déontologues mis en œuvre par le Centre de gestion du Bas-Rhin pour le référent déontologue des agents.

Ce collège est mutualisé avec les Centres de gestion du Territoire de Belfort (90) et du Haut-Rhin (68) et permet de traiter les demandes d'avis par un collège de trois magistrats administratifs et judiciaires.

Ce référent déontologue pourra conseiller tout élu local sur les questions suivantes :

- L'impartialité, la diligence, la dignité, la probité et l'intégrité.
- La primauté du seul intérêt général dans l'exercice de son mandat (excluant donc un intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier).
- La prévention de tout conflit d'intérêts.
- L'utilisation strictement limitée des ressources et moyens mis à sa disposition à l'exercice de son mandat.
- La prévention de la prise de mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- La participation assidue aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- Les questions liées à sa responsabilité devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le demandeur présente sa question par courriel et se voit proposer en retour une réponse sous forme d'avis, publié ensuite sur le site internet du référent déontologue de façon anonymisée.

Un arrêté du 6 décembre 2022 fixe les tarifs réglementaires à 300 euros pour le président du collège lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collège et à 200 euros maximum pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée. Ces tarifs sont englobés dans les frais de gestion de service fixés par le Centre de gestion selon les modalités suivantes, en application de sa délibération du 21 mars 2023 :

- | | |
|-------------------------|-----------|
| - Coût / jour | 800 euros |
| - Coût / 1 demi-journée | 400 euros |
| - Coût horaire | 125 euros |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** des membres présents et représentés, décide :

DE DÉSIGNER le collège des référents déontologues des Centres de gestion 67-68-90 comme référent déontologue des élus.

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents et conventions y afférant ainsi que les avenants de mise à jour qui pourraient être proposés ultérieurement.

D'APPROUVER les tarifs de saisine du référent déontologue des élus.

D'ADOPTER la charte d'engagement déontologique et éthique des élus figurant en annexe de la présente délibération et de la convention d'adhésion signée avec le Centre de gestion.

8. RAPPORTS DE RÉUNIONS ET COMMISSIONS

8.1– Rapports de réunions et évènements

- le 03.05 et 07.06.2023 : Rencontre en mairie autour de l'histoire des Malgré-Nous.
Y ont participé : Mme l'Adjointe Laurence WEISS, Mme la Conseillère Fabienne FUCHS ainsi que Mmes Marie-Odile CAVILLA et Agnès BRODHAG, MM. Xavier SESTER et Christian FUCHS.

Ordre du jour : – Restitution des visites aux familles en lien avec l'histoire des Malgré-Nous – Les actions possibles : mise en place d'une revue sur ces incorporés de force, mise en place d'une plaque commémorative en verre, création d'un sentier des « Malgré-Nous », organisation d'une conférence historique – Proposition de la Commission : dénomination du passage longeant le cimetière « Passage des Malgré-Nous ».

Un budget de 5000 € est demandé à la Commune pour réaliser ces projets en 2024. Une demande de subvention pourra être déposée auprès de l'ONaCVG (**O**ffice **N**ational des **C**ombattants et des **V**ictimes de **G**uerre).

- le 08.05.2023 : Courses Nature caritatives à Schweighouse. 200 départs avec dossard. Une belle solidarité s'est mise en place autour des membres de l'Union Schweighousienne Culture et Sport avec le Corps des Sapeurs-Pompiers, les partenaires Crédit Mutuel de Reiningue et Team Com, ainsi que tous les bénévoles ayant participé à cet évènement sportif.

Un bénéfice de 3 500 € a été versé, le 08 juin, à M. Joseph FRITSCH qui ambitionne de participer aux Jeux paralympiques de Paris 2024.

- le 09.05.2023 : Bureau CCTC (**C**ommunauté de **C**ommunes **T**hann-**C**ernay).

M. le Maire Bruno LEHMANN y a assisté.

Ordre du jour : – Administration générale – Ressources Humaines – Patrimoine bâti – Finances – Economie – Equipement sportifs et de loisirs – Infrastructure – Assainissement – Eau – Calendrier – Divers.

Le compte-rendu est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance sur le site intranet de la CCTC.

- le 11.05.2023 : Remise des prix charte éco-exemplarité 2022-2023.

Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN y a assisté.

La Commune a adhéré à la charte éco-exemplarité 2022-2023 afin de faire un point sur ses actions éco-responsables déjà menées, de les améliorer et de réfléchir à celles à entreprendre afin de montrer l'exemple pour mieux sensibiliser les habitants.

La remise des prix a été l'occasion de rassembler les communes participantes pour partager les retours d'expériences, de mettre en exergue certaines actions exemplaires mais aussi d'accueillir les nouvelles collectivités qui s'engagent pour la seconde édition de la charte 2023-2024.

- le 12.05.2023 : Assemblée Générale des Arboriculteurs de Cernay et environs.

M. l'Adjoint Michel SCHMITT y a assisté.

Ordre du jour : – Ouverture de l'Assemblée Générale – Compte-rendu de la dernière Assemblée Générale – Compte-rendu d'activités – Présentation du bilan – Rapport des

réviseurs aux comptes – Adoption du bilan, décharge – Désignation de deux réviseurs aux comptes – Fixation de la cotisation 2023 – Interventions des invités d'honneur – Divers - Clôture.

M. Pierre TETTAMANZI, président de l'association, déplore l'érosion du nombre d'adhérents qui fragilise l'association.

- le 22.05.2023: Bureau CCTC (**Communauté de Communes Thann-Cernay**).

M. le Maire Bruno LEHMANN y a assisté.

Ordre du jour : – Administration générale – Ressources Humaines – Patrimoine bâti – Culture – Economie – Environnement – Déchets – Transport – Tourisme – Calendrier – Divers.

Le compte-rendu est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance sur le site intranet de la CCTC.

- le 24.05.2023 :

- Réunion en mairie concernant l'organisation du week-end festif à Hirschberg et du barbecue tricolore.
- Commission Culture à la CCTC.
Mme la Conseillère Marie HERMANN y a assisté.
Ordre du jour : – Présentation du nouvel agenda culturel intercommunal – Participation au Jury du tremplin amateur pour la sélection des artistes qui réaliseront les 1^{ères} parties de l'Eté Buissonnier.

- le 25.05.2023 : Contrôle annuel des chapiteaux.

- le 30.05.2023 : Réunion de préparation à la journée citoyenne du 03 juin.

- le 01.06.2023 :

- Inauguration de la première tranche de l'itinéraire cyclable longeant l'Institut Saint-André à Cernay. L'ouverture de l'itinéraire complet en 2024 reliera Cernay aux deux Aspach.
M. le Maire Bruno LEHMANN, y a assisté.
- Soirée d'échanges sur la production mobile de pellets.
M. l'Adjoint Michel SCHMITT y a assisté.
Présentation du procédé mis en œuvre par une société née en Suisse et développée également en Savoie concernant la conception d'une usine mobile de fabrication de pellets.
L'objectif est de permettre aux communes volontaires de vendre une ressource en énergie locale, décorrélée du prix du marché, et, pour d'autres, de bénéficier de celle-ci en proximité. Une commune pourrait aussi, à la fois produire et utiliser ses propres pellets.

- le 02.06.2023 : Bureau CCTC (**Communauté de Communes Thann-Cernay**).

M. le Maire Bruno LEHMANN y a assisté.

Ordre du jour : – Administration générale – Ressources Humaines – Patrimoine bâti – Finances – Aménagement du territoire – Logement – Culture – Economie – Environnement – Déchets – Transport – Infrastructure – Assainissement – Eau – Petite enfance – Calendrier – Divers.

Le compte-rendu est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance sur le site intranet de la CCTC.

- le 03.06.2023 : Journée Citoyenne.

Grâce à une météo favorable et à une quarantaine de bénévoles, presque tous les chantiers ont été menés à terme. Merci à tous.

- le 07.06.2023 : Rendez-vous entre M. le Maire Bruno LEHMANN, M. l'Adjoint Michel SCHMITT, Mme l'Adjointe Laurence WEISS et Mme WALTER, architecte du **CAUE** (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour la présentation de l'étude prospective de l'aménagement du centre du village intégrant la chaudière biomasse.

Une commission réunie sera organisée prochainement afin de présenter l'étude détaillée. Les présidents d'association impactés par ce projet seront invités.

- le 13.06.2023 : Bureau du Conseil de Développement et commission Forêts.

M. l'Adjoint Michel SCHMITT y a assisté.

Ordre du jour : – Approbation du projet de PV de la réunion de Bureau du 2 mai – Approbation du projet de PV de la réunion de la commission Forêts du 27 avril – Présentation du courrier de remerciements adressé aux Maires pour leur participation à la journée de la Forêt du 1^{er} avril – Actions à envisager dans le domaine de la Forêt en prolongement de l'avis émis et des pistes relatives lors de la journée du 1^{er} avril – Comptes-rendus des autres commissions (Attractivité, Qualité de l'air, Santé) – Points divers.

- le 14.06.2023 : Bureau SMTC.

Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN y a assisté.

Ordre du jour : – Présentation du coût du service de gestion des déchets 2021 – Décisions du Bureau – Création d'une régie d'avances – Lancement d'une consultation pour la fourniture de sacs de tri – Préparation du Conseil Syndical du 28 juin 2023 (– Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mars 2023 – Recrutement d'un ambassadeur du tri et de la prévention – Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour un ambassadeur du tri – Recours au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin – Mise en place et désignation du référent déontologue pour les élus – Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de collecte et de gestion des déchets – Approbation du compte de gestion 2022 – Approbation du compte administratif 2022 – Affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2022 – Convention entre la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et le SMTC pour la gestion du flux des Déchets Diffus Spécifiques – Convention entre la CCVDS et le SMTC fixant les modalités d'application et de perception de la redevance incitative – Divers) – Autres points (– Réduction des apports de déchets verts en déchèterie – Bilan de la collecte des pneus).

- le 15.06.2023 : Réunion « Référent santé » dans le cadre du Contrat Local de Santé du PETR du Pays Thur Doller à l'Embarcadère à Vieux-Thann.

Mme la Conseillère Claudia ROELLINGER y a assisté.

Ordre du jour : – Présentation des axes et actions retenues dans le cadre du Contrat Local de Santé en vue des 5 prochaines années pour le Pays Thur Doller.

- le 17.06.2023 : Fête de la musique organisée par l'AGS à la salle des fêtes.

8.2– Rapports de commissions

- le 04.05.2023 : **Commission Travaux.**

Urbanisme : – Instruction d'1 CU et de 6 DP.

Travaux : – **Ecole** : – Présentation d'un devis de la société WEHR pour la mise en place de volets roulants aux fenêtres de la classe de maternelle pour un montant de 4 315.52 € TTC. La commission ne donne pas suite car des nouveaux stores vont être installés pendant les congés d'été – **Club house** : Dans le cadre d'une éventuelle location du club house, des devis avaient été réalisés pour la réfection de la toiture. La Commune est dans l'attente de la réponse du futur locataire concernant le montant du loyer avant d'entreprendre d'éventuels travaux.

Divers : – **Salle des fêtes** : Présentation du devis de la société Algaflex d'un montant de 4 400 € TTC pour la remise en état des cloisons amovibles. La commission valide ce devis – **Atelier communal** : Projet d'achat d'un palan électrique – **Eclairage public** : Certains lampadaires sont allumés alors qu'il fait encore jour. Faire intervenir les services concernés de la CCTC.

-le 22.05.2023 : **Commission Communication.**

Ordre du jour : – Relecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 02.05.2023 – Elaboration du Blettla – Présentation du nouveau site internet.

- le 12.06.2023 : **Commission Travaux.**

Urbanisme : – Instruction de 11 CU, d'1 DP et d'1 PC.

Travaux : – **Mairie** : – Présentation du devis de la société TTC pour un montant de 455 € TTC concernant le remplacement du compteur de calories défectueux à la BCD dans la chaufferie. La commission valide ce devis. Ce montant se rajoute au 1 428.60 € TTC des deux autres compteurs hors service – Présentation du devis de la société MJ Sécurité d'un montant de 887.22€ TTC concernant le changement de blocs secours à la mairie et au Dorfhisla et le changement du coffret DAE à la salle des fêtes. La commission valide ce devis – **Parcours sportifs** : Présentation d'un devis de la société Aveline d'un montant 340.80 € TTC pour la commande de 3 panneaux d'interdiction de circulation des équidés et des engins à moteur et règlementant l'accès des canidés. La commission valide ce devis.

Divers : – **Appartement mairie** : Un problème de lavabo sera soumis à l'entreprise Vonthron – **Salle des fêtes** : Un problème de câblage des lampes extérieures installées par l'entreprise Start Elec à la salle des fêtes a été constaté.

9. DIVERS

- Lecture d'une lettre anonyme remerciant les Décofolies et les personnes participants au fleurissement et à l'embellissement du village.

- Remerciements de Mme et M. MOUROT Hubert pour le témoignage de sympathie de la Commune lors de leurs Noces d'Or.

- Remerciements de la famille GODEL pour le témoignage de sympathie de la commune suite au décès de M. Gaby GODEL.

- Remerciements de la famille DIETERICH pour le témoignage de sympathie de la commune suite au décès de Mme Antoinette DIETERICH.

- M. le Maire Bruno LEHMANN informe qu'aucune candidature n'a été réceptionnée en mairie pour les jobs d'été. Une nouvelle diffusion de l'offre sera faite.

- Mme la Conseillère Blanche EDEL constate que les haies de certains propriétaires empiètent sur les trottoirs et gênent le passage des piétons (rue du Pont d'Aspach).

- M. le Conseiller Emmanuel HIRTH déplore le nombre de voitures garées sur les trottoirs empêchant les piétons d'y circuler et constate que le stationnement des véhicules dans la rue de Brignais entrave le passage des tracteurs.

M. le Maire Bruno LEHMANN, précise qu'il a déjà été alerté sur la situation et qu'il a fait intervenir les gendarmes à ce sujet.

- Mme la Conseillère Claudia ROELLINGER informe que l'échelle menant à la VMC dans le plafond de la petite salle des fêtes est cassée. L'AGS demandera des devis pour le remplacement de cette dernière.

- M. le Conseiller Patrick WEISS souhaite savoir si le projet de mise en place d'une plateforme de déchets verts dans la commune est toujours d'actualité.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

Le secrétaire de séance,
Marie LOEFFEL

Le Maire,
Bruno LEHMANN